

Cadre juridique :

Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes codifiée aux articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une permission de voirie ou un permis de stationnement délivrée à titre personnel. L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

Demandeur :	
Description de l'emplacement : <ul style="list-style-type: none">• Commune• Catégorie de route• RD• PR	Chanos-Curson Catégorie 1 RD532 PR3+610
Type de véhicule :	
Annexe au véhicule : <ul style="list-style-type: none">• groupe électrogène• ...	
Préservation de l'environnement : <ul style="list-style-type: none">• tri sélectif• types de contenants distribués	
Type de produits : <ul style="list-style-type: none">• locaux• fait maison• fruits et légumes• pizzas• autres	
Surface occupée (en m ²) :	
Fréquence de l'occupation (maxi 1 an) : <ul style="list-style-type: none">• période (jours et mois)• quels jours de la semaine• horaires	
Montant de la redevance (en fonction de la catégorie de route) : Catégorie de route 1 : 5€ / m ² / mois Catégorie de route 2 : 4€ / m ² / mois Catégorie de route 3, 4, 5, Voie Verte : 2€ / m ² / mois	Catégorie de route : 1 ^{ère} Montant de la redevance : 5€ x (m ² occupés) x (nbre de mois d'occupation)

Dossier de candidature :

- un courrier comprenant une proposition argumentée permettant au Département de comprendre sa motivation
- le numéro SIRET (société)
- une attestation d'assurance couvrant l'activité

Dépôt des candidatures :

Date limite de dépôt des candidatures : **30 décembre 2025**

Le dossier peut être remis :

➤ par voie électronique à l'adresse suivante : seqdp@ladrome.fr (à privilégier)

➤ sous pli ou en main propre à l'adresse suivante :

Département de la Drôme

Direction des Déplacements / Service EGDP

1, place Manouchian – BP 2111

26021 VALENCE Cedex

Critère de sélection : Les critères de sélection seront adaptés à chaque situation et portés à la connaissance des candidats en amont de leur proposition.